

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00277

Numéro SIREN : 529 666 208

Nom ou dénomination : 394 ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2021 sous le numéro de dépôt 175



1 - BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2021

Désignation de l'entreprise 394 ENERGY

Néant ☐

Adresse de l'entreprise 75 allée Wilhelm Roentgen - CS 40935 34961 MONTPELLIER Cedex 2

							Exercice N clos le 30/04/2021		Exercice N-1	
ACTIF			Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012					
		Autres*	014		016					
	immobilisations corporelles*		028	2 620 605	030	29 126	2 591 479	868 738		
	immobilisations financières* (1)		040		042					
	Total I (5)		044	2 620 605	048	29 126	2 591 479	868 738		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052					
		Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	(2 802)	066		(2 802)	19 517		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	39 056	070		39 056			
		Autres* (3)	072	527 668	074		527 668	204 663		
	Valeurs mobilières de placement		080		082					
	Disponibilités		084	175 197	086		175 197	1 000		
	Charges constatées d'avance*		092	70 051	094		70 051			
	Total II		096	809 169	098		809 169	225 180		
	Total général (I + II)		110	3 429 774	112	29 126	3 400 648	1 093 918		
PASSIF						Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120		1 680	1 000		
	Écarts de réévaluation				124					
	Réserve légale				126					
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*				131		184 280			
	Report à nouveau				134		(13 165)	(12 381)		
	Résultat de l'exercice				136		(23 278)	(784)		
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142		149 517	(12 165)		
Provisions pour risques et charges				154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156			18		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166		255 593	4 695		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :				169		2 955 256	1 101 370		
	Produits constatés d'avance				174					
Total III				176		3 251 131	1 106 083			
Total général (I + II + III)				180		3 400 648	1 093 918			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195	2 955 256	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	1 751 867	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184		

[Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2021

Désignation de l'entreprise : 394 ENERGY

 Néant ☐

A – RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export		209		210						
	Production vendue	biens	et livraisons		215		214	39 056					
		services*	intracommunautaires		217		218						
	Production stockée*		Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production				222						
	Production immobilisée*						224						
	Subventions d'exploitation reçues						226						
	Autres produits						230	0					
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	39 056					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234					
		Variation de stock (marchandises)*						236					
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238							
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240							
Autres charges externes* :		dont crédit bail mobilier :		immobilier :		242	21 245		784				
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle CFE et CVAE*		243		244							
Rémunérations du personnel*						250							
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252							
Dotations aux amortissements*						254	29 126						
Dotations aux provisions						256							
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259		262	0					
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260								
		Total des charges d'exploitation (II)				264	50 371		784				
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(11 315)		(784)				
Produits financiers (III)						280							
Produits exceptionnels (IV)						290							
Charges financières (V)						294	11 963						
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347		(VI)							
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)			348									
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306							
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(23 278)		(784)				
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2				312		314	23 278				
Régime des entreprises	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318						
	Provisions non déductibles*						322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des epres-cts d'associés	247	14	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330	14					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			249		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997						
	Dont divers	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		ZFU - TE (44. octies et octies A)	987		342					
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989								
ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138								
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. dodecies)		991		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993								
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. sexdecies)		992											
ZFANG 44 quaterdecies		345		Investissements outre-mer	344		350						
Créance due au report en arrière du déficit				346									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647									
Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648									
Déduction exceptionnelle simulateur de conduire (art. 39 decies E)				641									
Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990									
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				352		354	23 264				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356						
	Déficits antérieurs reportables :*		12 412	dont imputés sur le résultat :			360						
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION		Bénéfice col. 1, Déficit col. 2				370		372	23 264				

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

2 - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ
DE L'EXERCICE (en liste)
Extension

DGFIP N° 2033-B 2021

394 ENERGY

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

Libellé	Montant
Interets excedentaires des comptes courants d'associés	14

TOTAL	14
-------	----

SOMME DES EXTENSIONS	14
----------------------	----

Divers à déduire

Libellé	Montant

TOTAL	
-------	--

SOMME DES EXTENSIONS	
----------------------	--

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C 2021

Désignation de l'entreprise :		394 ENERGY										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	2 620 605	444		446	2 620 605				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	868 738	472		474	868 738	476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	868 738	492	2 620 605	494	868 738	496	2 620 605				

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	29 126	534		536	29 126
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	29 126	574		576	29 126

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES									
(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine payé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % (6)	15 % ou 12,8 % (7)	0 % (8)			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)					579		Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596			585	597		599

[Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2033-NOT-SD](#)

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

394 ENERGY

Société par actions simplifiée

Au capital variable de minimum 1 000 € et maximum 450.000 €

Siège social : 75 Allée Wilhelm Roentgen – CS 40935

34961 Montpellier Cedex 2

529 666 208 RCS Montpellier

(« la Société »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,

Et le quinze septembre à huit heures trente-cinq,

Les associés de la société **394 ENERGY** se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du Président,

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Madame Stéphanie ANDRIEU préside la séance.

La société AXIOME AUDIT, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- 1) L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos à cette date,
- 2) Le rapport du commissaire aux comptes,
- 3) Le rapport spécial du commissaire aux comptes,
- 4) Le texte des projets de résolutions soumises au vote de l'assemblée générale,

Le Président a déclaré que l'inventaire, les comptes annuels, les rapports du commissaire aux comptes, le texte du projet des résolutions proposées, ainsi que tous les documents et renseignements qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés, au siège social, ou à eux adressés, l'ont été conformément à ces dispositions, à compter de la convocation à l'assemblée générale.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- *Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021,*
- *Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020-2021,*
- *Approbation des comptes annuels et opérations de l'exercice clos le 30 avril 2021,*
- *Affectation du résultat,*
- *Approbation des conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce,*
- *Pouvoirs à conférer en vue des formalités.*

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 30/04/2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve de l'exercice de ses fonctions au Président, pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée Générale constate également que les comptes de l'exercice écoulé ne font apparaître aucune charge et dépense non déductible des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés (art 39-4 du C.G.I).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La société a dégagé un déficit net comptable de € - 23 278 que l'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit :

- Déficit de l'exercice.....	- 23 278 €
- 5 % du résultat à la Réserve Légale	
dans la limite de 10% du capital social	0 €
- Le Solde, soit la somme de	- 23 278 €
en totalité au poste « Report à Nouveau »	

Le poste « Report à Nouveau » se trouve ainsi porté à – 36 443 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des années précédentes.

L'assemblée générale constate que du fait de l'augmentation de capital du 16 septembre 2020, les capitaux propres de la société ont été rétablis au-delà du niveau minimum requis par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du commissaire aux comptes concernant les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce, constate qu'aucune convention au sens de l'article L227-10 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents ou représentés.

Président de séance
Stéphanie ANDRIEU

A blue ink signature, appearing to be 'S. Andrieu', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Associé
HOLDING EQUINOXE
Représenté par Stéphanie ANDRIEU
Représentant URBASOLAR, Président

A blue ink signature, appearing to be 'S. Andrieu', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Associé
HORIZON PHOTOVOLTAIQUE 2
Représenté par Stéphanie ANDRIEU

A blue ink signature, appearing to be 'S. Andrieu', written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.



394 ENERGY
75 allée Wilhelm Roentgen
CS 40935
34061 MONTPELLIER CEDEX 2

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30.04.2021**

www.axiomeassocies.fr



AXIOME AUDIT
Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Audit

MONTPELLIER 34000

@7 Center - Immeuble l'@ltis - bât G
521, rue Georges Méliès

Tél. : 0 467 158 935

Fax : 0 467 158 951

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

ALÈS 30100

681 chemin du Mas
de la Bedosse

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

PERPIGNAN 66050

51 rue Louis Delaunay
BP 10640 - Cedex

axiomeaudit@axiomeassociés.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

394 ENERGY

SAS

au capital de 1 680 euros

529 666 208 RCS Montpellier

75 allée Wilhelm Roentgen

CS 40935

34061 MONTPELLIER CEDEX 2

Exercice clos le 30 avril 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Société 394 ENERGY

Exercice clos le 30 avril 2021

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **394 ENERGY** relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mai 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE LA SOCIÉTÉ RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

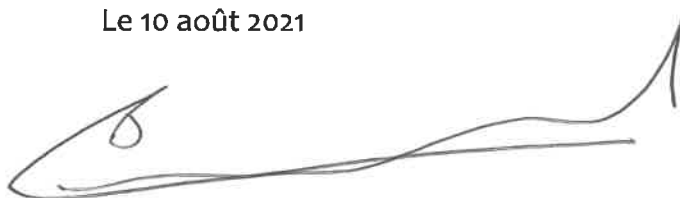
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montpellier,
Le 10 août 2021



Le commissaire aux comptes
AXIOME AUDIT
Frédéric Carrobé

BILAN SIMPLIFIE

ACTIF	2021			2020
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles	2 620 605	29 126	2 591 479	868 738
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	2 620 605	29 126	2 591 479	868 738
Stocks				
Matières premières, approvis., en cours de prod.				
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>				
Avances et acomptes versés sur commandes	(2 802)		(2 802)	19 517
Créances				
Clients et comptes rattachés	39 056		39 056	
Autres	527 668		527 668	174 617
<i>Total des créances</i>	<i>566 724</i>		<i>566 724</i>	<i>174 617</i>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	175 197		175 197	1 000
ACTIF CIRCULANT	739 118		739 118	195 134
Charges constatées d'avance	70 051		70 051	30 046
TOTAL GENERAL	3 429 774	29 126	3 400 648	1 093 918

PASSIF	2021	2020
	Net	Net
Capitaux propres		
Capital social ou individuel	1 680	1 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves réglementées		
Autres réserves	184 280	
Report à nouveau	(13 165)	(12 381)
Résultat de l'exercice	(23 278)	(784)
<i>Total situation nette</i>	<i>149 517</i>	<i>(12 165)</i>
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	149 517	(12 165)
Provisions pour risques et charges		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		18
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	255 593	4 695
Autres dettes	2 995 538	1 101 370
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	3 251 131	1 106 083
TOTAL GENERAL	3 400 648	1 093 918

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ

RESULTAT COMPTABLE		2021	2020
Produits d'exploitation	Export		
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens		39 056	
Production vendue de services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation reçues			
Autres produits		0	
PRODUITS D'EXPLOITATION		39 056	
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stock de matières premières et autres approvisionnements			
Autres charges externes	dont crédit bail mobilier	21 245	784
	dont crédit bail immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés,	dont TP, CFE, CVAE		
Rémunérations du personnel			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements		29 126	
Dotations aux provisions			
Autres charges,	dont prov. fiscales pour implantations à l'étranger	0	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et prof.		
CHARGES D'EXPLOITATION		50 371	784
RESULTAT D'EXPLOITATION		(11 315)	(784)
Produits et charges divers			
Produits financiers			
Produits exceptionnels			
Charges financières		11 963	
Charges exceptionnelles			
Impôts sur les bénéfices			
BENEFICE OU PERTE		(23 278)	(784)

	BENEFICE	DEFICIT
RESULTAT FISCAL		
Réintégrations		
Rémunérations et avantages personnels non déductibles		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles		
Provisions non déductibles		
Impôts et taxes non déductibles		
Divers	14	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		
Déductions		
Dont divers		
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		23 264
Déficit		
Déficit de l'exercice reporté en arrière		
Déficit antérieurs reportables		12 412
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		35 676

AXIOME AUDIT
Audit

Associé aux comptes

Immeuble Aliis - Bât. G

34000 MONTPELLIER

01 31 131 0076 - APE: 6920Z

axiomeaudit@axiomaassociés.fr

L'exercice clôturé au 30/04/2021 comprend la période du 01/05/2020 au 30/04/2021.

Principes et conventions comptables:

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative,
- Continuité d'exploitation,
- Permanence des règles et méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, frais accessoires directement attribuables inclus, après déduction des RRR et escomptes obtenus. Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes sont comptabilisés en charges.

Les intérêts intercalaires de l'emprunt ainsi que les intérêts de compte courant d'associé sont intégrés au coût de l'immobilisation jusqu'à la date de mise en service de la centrale, car ils sont directement rattachables à la construction de la centrale photovoltaïque. Le montant des frais financiers portés à l'actif s'élève à 30 991 €.

Les centrales photovoltaïques sont décomposées en deux composants. Le 1er composant concerne les modules amortis sur une durée de 20 ans et le 2ème composant concerne les onduleurs amortis sur une durée de 10 ans.

Evénements significatifs de l'exercice :

L'activité de la société consiste en la construction et l'exploitation de centrales solaires photovoltaïques.

La société exploite la centrale BERT ALBON, située ZAC PANDA – 26140 ALBON.

La centrale a été mise en service le 16 février 2021 et est inscrite à l'actif du bilan pour une valeur de 2 620 604,98 €. L'amortissement de la centrale démarre à la date du 16 février 2021, date à laquelle l'actif a commencé à produire les avantages économiques attendus.

Le chiffre d'affaires de la centrale pour l'exercice est de 39 055,55 €.

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 69 35 axiomeaudit@axiomeassociés.fr
SIRET: 532 535 131 - RCS - APE: 6920Z

Une épidémie de Covid-19 a démarré en Chine et s'est rapidement propagée au niveau mondial. L'OMS a prononcé l'état d'urgence sanitaire le 30 janvier 2020 et le phénomène de pandémie le 11 mars 2020. Cette crise sanitaire sans précédent a affecté les activités économiques et commerciales à une échelle internationale et a engendré des impacts plus ou moins significatifs pour toutes les entités, quels que soient les secteurs d'activités et les zones géographiques.

Les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2021 n'ont pas été impactés par l'épidémie de COVID-19, l'exploitation de la centrale a eu lieu dans des conditions normales (les activités de maintenance et de surveillance des sites ayant perduré pendant le confinement) et le niveau de production n'a pas été impacté. Nous ne relevons donc pas d'impact significatif sur la situation financière de notre société ni sur la valeur de nos actifs.

Les capitaux propres de la société ont été reconstitués à la suite de l'augmentation de capital. A la clôture de l'exercice, ils ne sont donc plus inférieurs à la moitié du capital social.

La SAS URBASOLAR a cédé l'intégralité de ses parts à la SAS HOLDING EQUINOXE le 20/09/2019. Une augmentation de capital, de 680 actions, au profit de la société HORIZON PHOTOVOLTAÏQUE 2 a eu lieu en septembre 2020. La structure du capital est la suivante :

Associés	Capital (actions)	Capital (€)	%
HOLDING EQUINOXE	1000	1000	60%
HORIZON PHOTOVOLTAÏQUE 2	680	680	40%

La société AXPO INTERNATIONAL SA consolide les comptes de la société selon la méthode d'intégration globale.

Les autres dettes s'élèvent à 2 995 538,21 € dont 2 955 256,21 € concernent le compte courant de la société HOLDING EQUINOXE et 40 282 € concernent les intérêts courus sur ce compte courant.

Un prêt intragroupe entre la HOLDING EQUINOXE et ses filiales, dont fait partie la société 394 ENERGY, a été signé le 19/12/2019 en présence de la société AUXIFIP.

Evènements post-clôture :

Les comptes ont été arrêtés le 28/07/2021.

A la date d'arrêté des comptes de la société, l'activité se poursuit dans des conditions normales et cet évènement n'impacte pas la situation financière de notre société, ni la valeur de nos actifs.

Compte tenu des incertitudes, liées notamment à la durée de cette crise, les effets sur les prochains mois sont difficilement quantifiables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements hors bilan :

Une garantie bancaire (ARKEA BANQUE ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS), à hauteur de 78 300 €, a été émise, pour le compte de la société 394 ENERGY, au profit de la République française ; l'objet étant l'installation photovoltaïque sur bâtiments. Cette garantie est limitée à 36 mois

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
 821 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
 Tél. 04 67 45 88 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
 SIREN : 822 435 131 COGITE - APE : 6920Z

L'installation ayant été mise en service en février 2021, l'attestation de mainlevée a été émis par la préfecture de la région AUVERGNE RHONE ALPES le 30 avril 2021, la garantie a donc pris fin.

DIPLÔME AUDIT
Audit
Le service aux comptes
Part - Immeuble Atlas - Bât. G
10000 MONTPELLIER
04 67 31 00 00
www.auditsocietes.com

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début 2021	Augmentation	Diminution	Valeur brute fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels		2 620 605		2 620 605
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	868 738		868 738	
<i>Total immobilisations corporelles</i>	868 738	2 620 605	868 738	2 620 605
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	868 738	2 620 605	868 738	2 620 605

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS	Montant début 2021	Dotations	Reprises	Montant fin 2021
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillage industriels		29 126		29 126
Installations générales, aménagements divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
<i>Total immobilisations corporelles</i>		29 126		29 126
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		29 126		29 126

PRODUITS À RECEVOIR

[illegible]

CHARGES A PAYER

Nature des charges	2021	2020
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<i>Total dettes financières</i>		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 610	4 695
Dettes fiscales et sociales		
<i>Total dettes d'exploitation</i>	5 610	4 695
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	40 282	2 033
<i>Total dettes diverses</i>	40 282	2 033
Autres		
AXIOME AUDIT Audit Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Molliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 832 835 131 00076 - APE: 8920Z		
<i>Total autres dettes</i>		
TOTAL	45 892	6 728

ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	2020
Créances de l'actif immobilisé				
Créances de l'actif circulant	566 724	566 724		174 617
Charges constatées d'avance	70 051	18 644	51 407	30 046
TOTAL DES CREANCES	636 774	585 367	51 407	204 663

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	2020
Emprunts et dettes assimilées					18
Fournisseurs et comptes rattachés	255 593	255 593			4 695
Autres dettes	2 995 538	40 282		2 955 256	1 101 370
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	3 251 131	295 875		2 955 256	1 106 083

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DE L'ENGAGEMENT	Montant
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Sûretés reçues	
Sûretés données	
Effets de commerce escomptés non échus, cessions de créances Dailly, affacturage	
TOTAL	

AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN A DETAILLER PAR NATURE EN INDIQUANT L'OBJECTIF COMMERCIAL	
Nature de l'engagement	Objectif commercial
Contrats de location longue durée	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégories de titres	Nombre de titres			Total	Valeur nominale
	Clôture N-1	créés pendant l'exercice N	remboursés pendant l'exercice N		
Actions ordinaires	1 000	680		1 680	1,00
Actions amorties					
Actions à dividende prioritaire					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissements					
Total	1 000	680		1 680	

ENIOME AUDIT
 Audit
 Commissariat aux comptes
 15 rue de l'Industrie - Immeuble Aliis - Bât. G
 34000 MONTPELLIER
 04 67 25 12 25 - commissaires@eniomeassociés.fr
 SIRET 442 161 0070 - APE 6920Z

CHARGES A RÉPARTIR

Nature des charges	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Charges différées :				
<i>Total charges différées</i>				
Frais d'acquisition des immobilisations :				
<i>Total frais d'acquisition des immobilisations</i>				
Frais d'émission des emprunts :	30 046	(1 860)		28 186
<i>Total frais d'émission des emprunts</i>	30 046	(1 860)		28 186
Charges à étaler :				
<i>Total charges à étaler</i>				
TOTAL	30 046	(1 860)		28 186

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Catégories	Montants
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	3 028
Autres honoraires	500
AXIOME AUDIT <i>Audit</i> Commissariat aux comptes @ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G 521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z	TOTAL 3 528

AXIOME AUDIT
Audit
Commissariat aux comptes
@ 7 CENTER - Immeuble Altis - Bât. G
521 rue Georges Méliès - 34000 MONTPELLIER
Tél: 04 67 15 89 35 axiomeaudit@axiomeassociates.fr
SIRET: 332 835 131 00076 - APE: 6920Z

AIGUES-MORTES • ALÈS • ARLES • AVIGNON • BÉZIERS • CASTELNAU-LE-LEZ • FRONTIGNAN • JACOU • LA GRANDE MOTTE
LE GRAU DU ROI • MÈZE • MONTPELLIER • NARBONNE • NÎMES • PERPIGNAN • TARASCON • THUIR



AXIOME AUDIT

@7center • Immeuble l'@ltis • Bat G
521, rue Georges Méliès • 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 15 89 35 • Fax : 04 67 15 89 51

681, chemin du Mas de la Bedosse • 30100 Alès

51, rue Louis Delaunay • BP 10640 • 66050 Perpignan Cedex
Tél. : 04 68 52 99 99 • Fax : 04 68 52 99 98

www.axiomeassociés.fr

Membre Indépendant



DIFFERENCE



AFNOR CERTIFICATION